

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2019_175

OBJET :

COMMISSION N°3

*Signature d'une
convention cadre de
résidence-mission avec
M. Stéphane CAUCHY,
artiste plasticien*

Présents à l'ouverture de la séance :

De la délibération 2019_157
à la 2019_161

Titulaires présents : 35

Suppléants présents : 2

Procurations : 7

Nombre de votants : 44

A partir de la délibération
2019_162

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 2

Procurations : 8

Nombre de votants : 47

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT (à partir de la 2019_162), M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Régis BUE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Ludovic ROHART (à partir de la 2019_162), M. Frédéric SCZYMCZAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Bernard CORTEQUISSE, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER
M. Guy SCHRYVE, procuration à M. Frédéric PRADALIER
Madame Sandrine PESSE, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE
M. Bernard ROGER, procuration à M. Bernard CHOCRAUX
Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART
Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. Frédéric SCZYMCZAK
M. Didier WIBAUX, procuration à M. Thierry LAZARO

Absents excusés :

M. Jean DELATTRE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCCQ

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 septembre 2019

Délibération CC_2019_175

COMMISSION N°3

***Signature d'une convention cadre de résidence-mission avec Stéphane CAUCHY,
artiste plasticien dans le cadre du CLEA***

Le Conseil Communautaire,

Considérant que la convention pluriannuelle pour le programme du CLEA pour la période 2016-2019 est arrivée à échéance,

Considérant qu'elle a été renouvelée pour la période 2019-2022

Vu la délibération CC_2019_173 du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2019 relative à la signature de la convention pluriannuelle CLEA pour la période 2019-2022, avec la DRAC et le ministère de l'Education Nationale afin de mettre en place un contrat local d'éducation artistique se déclinant tout au long de la vie, également appelé CLEA.

Que ce partenariat d'une durée de trois ans repose notamment sur la mise en œuvre chaque année de deux résidences-missions d'artistes pendant 4 mois chacune.

Que la Communauté de communes Pévèle Carembault accueillera, au titre de l'année scolaire 2019-2020, deux artistes dont Stéphane CAUCHY, artiste plasticien

Considérant qu'ainsi, il convient de prévoir les modalités du déroulement de la résidence-mission de cette artiste. Le montant de sa rémunération s'élèvera à 24 000 €, auxquels s'ajoutent les frais de déplacement,

Oùï l'exposé de son Président,

DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 47 VOTANTS)

- D'autoriser son Président à signer la convention cadre de résidence-mission avec l'artiste Stéphane CAUCHY
- D'autoriser le versement des sommes forfaitaires au titre de la rémunération de l'artiste, des frais de déplacement.
- D'autoriser son Président à signer tout document y afférant.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

